

### *L'ajournement*

Il est évident, je pense, que cela signifie que nous ne devrions pas reporter plus longtemps la mise en exploitation de la Donkin. Le forage du trou de mise à l'essai supplémentaire qui a commencé en septembre est maintenant terminé et confirme avec plus de précision la qualité et la quantité du charbon qui se trouve dans la région de Donkin, de même qu'au large de Point Aconi.

Compte tenu qu'au cours des deux premières années la percée des galeries qui permettront d'arriver au charbon fournira des emplois à environ 500 personnes, et qu'une fois ces travaux terminés la mine emploiera 1,150 personnes vers 1985 ou 1986, si les travaux débutent maintenant, et compte tenu de l'aide que cela apporterait pour résoudre notre problème de balance des paiements qui s'avère présentement très difficile et promet de le rester pendant quelque temps, le ministre comprendra notre impatience face à la lenteur que l'on met à mettre cette mine en exploitation.

Le gouvernement fédéral aura bien sûr à assumer des frais importants, par la Société de développement du Cap-Breton, mais ces coûts se répartiront sur une période de quatre ou cinq ans et il est très probable que tous ces frais d'immobilisation seront remboursés au gouvernement, compte tenu de l'importance des revenus que laisse prévoir l'exploitation de cette mine.

Nous avons des milliers de personnes qui sont prêtes à travailler dans les mines de charbon au Cap-Breton. Les économies réalisées par l'assurance-chômage, et dans certains cas, par le bien-être social, constitueraient un montant très appréciable dans une région comme celle-là. Les retombées de cette mine donneraient aux régions minières situées au sud de Sydney Harbour une stabilité qu'elles n'ont pas connue depuis la Deuxième Guerre mondiale et qui devrait durer bien plus longtemps cette fois.

J'espère que le ministre convaincra le cabinet d'agir rapidement pour hâter la réalisation de ce projet d'importance vitale qui créera beaucoup d'emplois et d'énergie, qui profiterait à la Nouvelle-Écosse, à la population du Canada et à la région industrielle du Cap-Breton.

Un ami de longue date qui travaille au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources m'a prévenu qu'étant donné le programme actuel de compressions budgétaires, le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) préférerait peut-être aider deux sociétés privées étrangères à investir dans la production de coke au Cap-Breton. Il prévoit que cela créerait environ 400 emplois. Nous attendons impatiemment le jour où la production de coke du Cap-Breton augmentera car cela ne peut que bénéficier à la région, et aux mines de charbon. Cependant, j'espère que le ministre ne permettra pas que le projet de la mine Donkin qui fournirait 1,150 emplois soit retardé par le Conseil du Trésor au profit d'une entreprise de production de coke aux mains d'une société privée étrangère qui ne nous donnerait que 400 emplois.

● (2225)

Si le consortium de four à coke peut être rentable pour le Cap-Breton, il devrait se réaliser aussitôt que possible après la mise en exploitation de la mine de Donkin. Ces dépenses productives seraient avantageuses pour cette région depuis si longtemps défavorisée de la Nouvelle-Écosse et, finalement, pour le Canada.

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre de l'Expansion économique régionale):** Monsieur l'Orateur, je veux dire à mon ami

de l'autre côté que son exposé de ce soir m'a bien intéressé. Je tiens à l'assurer que pour ce qui me concerne, il n'est pas question de laisser tomber la mine de Donkin pour quelque entreprise de cokéfaction que ce soit.

Comme mon honorable ami le sait, car il connaît l'industrie minière et vient de la région, Devco fournit à l'heure actuelle du charbon à deux secteurs industriels distincts. Il sait qu'il y a le charbon métallurgique de qualité supérieure pour la fabrication du coke, de même que le charbon thermique qu'achète la Nova Scotia Power Commission. Devco a démontré ces cinq dernières années qu'elle peut trouver des débouchés pour son charbon. Comme sa production a augmenté, je crois, d'un million de tonnes pour atteindre 2.6 millions de tonnes, l'augmentation prévue de la partie thermique de cette production, de 1.3 million de tonnes à 4.2 millions de tonnes au cours des cinq prochaines années, obligera à trouver de nouveaux marchés.

La principale augmentation sur le plan de la consommation devrait être attribuable à la Commission d'énergie de la Nouvelle-Écosse. Naturellement il y a également la possibilité, au cas où cela serait faisable, comme l'a signalé le député, de disposer d'une centrale thermique supplémentaire alimentée au coke grâce à une centrale commerciale fonctionnant au coke, laquelle nécessiterait un approvisionnement supplémentaire en charbon. La société concernée a d'ailleurs l'intention d'activer les études relatives à la nouvelle mine.

Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a récemment déclaré que dans son intérêt à plus long terme la Nouvelle-Écosse devrait davantage miser sur son charbon. Tout comme le député d'en face, le premier ministre de cette province a hâte que soit mise en exploitation la nouvelle mine. La collaboration entre les deux paliers de gouvernement a été excellente et les opérations de forage qui ont eu lieu cette année et pour lesquelles la province de Nouvelle-Écosse sera défrayée se sont déroulées selon un échéancier raisonnable à mon avis. Elles auraient pu être effectuées quelques semaines voire même quelques mois auparavant, mais le principal est qu'elles ont été effectuées dans des limites imposées par les conditions climatiques, lesquelles les auraient bientôt rendues impossibles avec la détérioration du temps.

Le député sait aussi que des experts financiers et techniques de la Société de développement du Cap-Breton vont très bientôt témoigner devant le comité permanent. Il peut compter avoir l'occasion de leur parler de tout cela et de la mine Lingan qui s'est révélée très productive dernièrement. La houillère n° 26 présente un intérêt particulier en raison du type de charbon qu'on en extrait. Il ne faut pas oublier non plus la mine Prince.

Quant à dire au député quelles sommes seront investies, par exemple, dans la mine Prince ou dans la mine Dunkin, je dois dire, en toute honnêteté, qu'à l'heure actuelle, je n'en sais rien. Ces opérations font toutes partie de la stratégie générale d'exploitation des ressources houillères. Pour moi et mon gouvernement, c'est une des premières priorités. Je sais qu'il s'est écoulé un certain temps depuis que j'ai dit au député que le cabinet étudierait la question. Nous en sommes encore à l'étape des discussions et j'ai bon espoir de pouvoir très bientôt lui fournir des informations plus précises. D'ici là, le député pourra nous interroger, mes collaborateurs et moi, au comité.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)